

## Rappels

### TÂCHE À TEMPS PARTIEL AU SECTEUR DES JEUNES

Si votre tâche de travail consiste en une tâche qui est moins de 100%, il est important dès le début de l'année de rencontrer votre direction afin d'établir vos journées de travail. Par exemple, si vous travaillez à 50% dès la première journée d'école, vous travaillerez 100 jours cette année incluant les journées pédagogiques. Vous devez déterminer votre calendrier de travail avec votre direction incluant les journées pédagogiques et les journées d'enseignement le plus tôt possible au début de l'année scolaire afin d'éviter tout malentendu.

### GRIEFS—40 JOURS DE TRAVAIL POUR AGIR

Le chapitre 9 de l'entente provinciale est consacré aux griefs et arbitrages. L'élément essentiel à retenir est que l'avis de grief doit être transmis par le SEP à la commission dans les 40 JOURS DE TRAVAIL de l'événement qui a donné naissance au grief.

Si vous croyez qu'une erreur quelconque ait pu se produire, veuillez communiquer sans tarder avec Pasquale Machado du SEP par téléphone au 514-426-4949, poste 3 ou encore par courriel à l'adresse suivante: [pmachado@ptusep.com](mailto:pmachado@ptusep.com).

### ENSEIGNANTS RETRAITÉS DE RETOUR AU TRAVAIL (LÉGALEMENT QUALIFIÉS)

Les enseignants retraités légalement qualifiés qui retournent au travail seront rémunérés selon leur échelon rehaussé de 7,5%.

Les enseignants retraités légalement qualifiés qui retournent au travail et acceptent un contrat pour un minimum de 3 mois, seront rémunérés selon leur échelon rehaussé de 12,5%. SVP, contactez [hrpayroll@lbpsb.qc.ca](mailto:hrpayroll@lbpsb.qc.ca) pour les informer que vous êtes une enseignante ou un enseignant retraité qui retourne sur le marché du travail.

### CONGRÈS ANNUEL DE L'APEQ

Cette année, le congrès se tiendra à l'hôtel Bonaventure les 17 et 18 octobre. George Stroumboulopoulos sera le conférencier principal. Pour plus de détails concernant le congrès, visitez le [site Web de l'APEQ](#).

#### ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS

Date: 18 septembre

Heure: 16 h 30

Endroit: BHS

Comme toujours, les documents seront envoyés par courriel aux délégués 2 jours avant la date de l'assemblée.

#### COLLOQUE DES DÉLÉGUÉS

Date: 25, 26 et 27 octobre

Endroit: Manoir St-Sauveur

À noter que la 2e assemblée des délégués se tiendra le dimanche 27 octobre au Manoir St-Sauveur.

Les invitations pour participer à cet événement de réseautage seront envoyées aux délégués. Pour plus de détails, contactez Melissa Noel: [info@ptusep.com](mailto:info@ptusep.com)

## BOURSES D'ÉTUDES FOUNDERS' MEMORIAL ET JACK JOHNSON MEMORIAL

Ces bourses sont accordées au fils, à la fille, au petit-fils, à la petite-fille, au neveu ou à la nièce d'un membre en règle de l'APEQ, qui obtient son diplôme d'études secondaires et s'inscrit en première année d'études postsecondaires, à temps plein.

L'élève admissible doit avoir l'intention de poursuivre ses études postsecondaires au cours de l'année scolaire 2024-2025.

Pour plus de détails, svp veuillez [consulter l'avis de l'APEQ](#).

Les formulaires de demandes doivent être soumis d'ici le 22 octobre:

[Demande octroyée selon les besoins financiers](#) et [Demande octroyée selon les résultats scolaires](#).

Les formulaires de demande doivent être envoyés par courriel à [evelyne.landry@qpat-apeq.qc.ca](mailto:evelyne.landry@qpat-apeq.qc.ca).

## COURS PRÉPARATOIRE DALF C1

« *Business Solutions* » offre un cours préparatoire pour le DALF qui est reconnu par la CSLBP pour la qualification en français. Vous trouverez de plus amples détails ici [DALF C1](#).

## RENCONTRES OBLIGATOIRES (PARENTS ENSEIGNANTS)

En dehors du cadre régulier de trente-cinq heures, l'enseignante ou l'enseignant **ne peut être requis de participer à plus de trois (3) rencontres en soirée avec les parents durant l'année de travail.**

Pour la plupart des écoles, il s'agit de :

Rencontre avec l'enseignante ou l'enseignant ou soirée curriculum

Entrevues parents-enseignants

Autre entrevue parents-enseignants ou soirée portfolio

La direction de l'école et le conseil d'école peuvent convenir avec les membres du personnel enseignant de participer à d'autres rencontres en soirée pour les parents en dehors du cadre régulier de la semaine de travail.

Le conseil d'école doit être consulté quant à cette proposition et un vote devra être tenu auprès du personnel enseignant. **Un vote majoritaire en faveur doit être obtenu du personnel enseignant. Les absences et les abstentions ne seront pas prises en compte.**

Si le vote est en faveur, ces soirées supplémentaires **deviennent obligatoires pour tous les membres** du personnel enseignant.

Si le vote est en faveur de travailler des soirées supplémentaires, le personnel enseignant aura droit à du temps compensatoire. Le temps travaillé et le temps compensatoire **doivent être équitables.**

Les journées qui peuvent être remplacées par du temps compensatoire sont : en premier lieu, le mardi suivant le lundi de Pâques et en deuxième lieu, la dernière journée pédagogique de juin.

### HEURES RÉGULIÈRES D'OUVERTURE DU SEP

Lundi au jeudi  
8 h 30 à 16 h 30

Vendredi  
8 h 30 à 16 h

Veuillez noter que le bureau du  
SEP sera fermé le lundi  
14 octobre 2024

Tél: 514-426-4949

Courriel: [info@ptusep.com](mailto:info@ptusep.com)

### PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS

#### TELUS SANTÉ

Accédez à votre programme  
d'aide aux employés (PAE) en  
tout temps, par téléphone, par  
Internet ou par l'application  
mobile.

En ligne:

[integrale.telussante.com](https://integrale.telussante.com)

Tél: 1 833-711-2327